

Chasseurs : tout savoir sur le plan d'accompagnement à la pratique de la chasse 2024-2026



Le Département de la Haute-Marne, dans le cadre de sa politique de soutien à la ruralité et de protection des espaces naturels sensibles, a décidé d'accompagner de manière active la pratique de la chasse en toute sécurité, à travers un plan d'accompagnement à la pratique de la chasse couvrant la période 2024 – 2026 à hauteur de 150 000 € par an.

Vous êtes chasseur ou souhaitez le devenir, le Département de la Haute-Marne et la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne peuvent vous accompagner en matière d'équipement et de protection.

En ligne de mire : la Sécurité !

► **Aide au premier équipement de sécurité (gilet, veste orange fluo ...).**

Un chèque de 130 € sera délivré pour chaque nouveau détenteur du permis obtenu et validé en Haute-Marne, afin qu'il puisse disposer d'un matériel de sécurité acheté dans un commerce haut-marnais. L'aide fera l'objet d'un courrier du Président du Conseil départemental à chaque nouveau chasseur, joint au chèque.

- Pour qui ? Les nouveaux détenteurs de leur premier permis obtenu et validé en Haute-Marne.

- Conditions d'attribution :

- présentation d'un justificatif d'identité et de la validation du premier permis par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne (FDC 52)
- présentation de la facture d'achat à la FDC 52 qui la transmettra aux services du Département. Le remboursement sera effectué par virement directement au chasseur sur présentation de son RIB.

► **Un partenariat pour une signalétique en toute sécurité**

Pour tout territoire plan de chasse adhérent à la FDC 52, 5 pancartes de signalisation offertes (Remboursement sur facture d'achat des pancartes chasse en cours auprès de la FDC 52).

Quantité limitée à 5 pancartes par territoire pour les 3 ans.

Sur chaque panneau acheté auprès de la Fédération, un autocollant aux couleurs du Département valorisera l'action du Département en matière de sécurité et de prévention.

► **Aide à l'achat de miradors de chasse**

Les miradors permettent des tirs en toute sécurité. C'est l'une des raisons pour laquelle ce plan propose de soutenir activement l'acquisition d'équipement, dans la limite de 5 miradors par territoire de chasse sur 3 ans.

- Conditions d'attribution :

- présentation des factures d'achat à la Fédération Départementale des Chasseurs qui prendrait en charge les coûts du soutien de 235 € maximum pour 5 miradors pour les 3 ans après vérification du mirador. À charge pour la Fédération de solliciter la contrepartie



auprès du Département. Pour la saison 2024-2025, l'achat peut être réalisé auprès de n'importe quel fournisseur.

- A partir de la saison 2025-2026, la subvention ne sera attribuée que pour les achats de miradors effectués auprès d'un fournisseur installé dans le Département, via un bon de commande à retirer auprès de la Fédération des chasseurs. Cette dernière organisera des commandes groupées.
- Montant limité à 47€ par mirador. Maximum 5 miradors pour les 3 ans.

► **Aide à l'acquisition de gilets de protection pour les chiens de chasse**

Le plan propose un soutien financier du Département de 15 000 € sur 3 ans pour permettre l'acquisition de gilets de protection pour les chiens.

- **Conditions d'attribution :**

- 100 € maximum par gilet (1 par chasseur adhérent FDC 52) seront déduits de la facture établie par la FDC 52. À charge pour la Fédération de solliciter la contrepartie auprès du Département.
- être chasseur avec la validation du permis de chasser en Haute-Marne et propriétaire du chien destiné à être protégé possédant une carte d'identification (fournir le justificatif de tatouage ou de n° de puce).
- présentation de la facture d'achat à la FDC 52 (100 € maximum/gilet). Remboursement effectué par virement directement au chasseur sur présentation de son RIB.

► **Prise en charge de la formation des conducteurs de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge**

Les conducteurs de chiens de sang de l'UNUCR sont agréés pour retrouver les animaux de chasse blessés. Leur travail est bénévole.

La Fédération propose le paiement pour moitié par le Conseil départemental et par moitié par la Fédération couvrant ainsi le coût de leur validation annuelle.

Le plan d'accompagnement à la pratique de la chasse c'est aussi :

- Assurer la promotion de viande de gibier fraîchement chassé afin de faire découvrir cette viande, saine et de qualité, à tous les usagers, y compris les collégiens. L'opération « du gibier haut-marnais à la cantine » est reconduite pour les 3 prochaines saisons de chasse.
- Soutenir les acteurs ruraux qui programment la plantation de haies sur leurs territoires.
- Développer l'implantation de bandes enherbées, la protection des marres et les plantations de vergers aux entrées de village. L'objectif étant d'aménager des espaces de vie, de protection où les animaux pourraient y trouver de la nourriture surtout en période hivernale.



Haute Marne

le Département



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Marne

www.haute-marne.fr

